

Par courriel et par messenger

Le 11 juin 2008

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande amendée d'approbation du Plan d'approvisionnement 2008-2017 & Demande d'approbation des conventions modifiant les contrats d'approvisionnement en électricité - livraisons en base 350 MW et livraisons cyclables 250 MW intervenues entre le Distributeur et Hydro-Québec Production (Phase 2)
Dossier Régie : R-3648-2007
Notre dossier : R000263 YF

Chère consœur,

La présente donne suite à la lettre du procureur de SÉ-AQLPA (6 juin 2008) dans le dossier décrit en rubrique.

Le Distributeur croit comprendre que les « *notes infrapaginales* » auxquelles réfère l'intervenant concernent les astérisques simples ou doubles que l'on trouve aux fiches résumant les résultats pour chaque réseau, en annexe du rapport. En fait, ceux-ci ne réfèrent pas à des « *notes infrapaginales* » mais bien à une note d'utilisation de l'outil (Microsoft Excel) « JEDVAN », qui permet de combiner les paramètres économiques et les résultats de simulation technique. Cette note concerne le contrôle que l'utilisateur a sur les paramètres correspondant et le traitement qu'il doit leur accorder. Le texte qui s'y attache se trouve à la feuille de calcul de l'outil « JEDVAN », en marge des tableaux fournis en annexe du rapport.

Quant aux autres informations demandées, le Distributeur transmet ce qui est disponible et qui devrait répondre aux besoins de l'intervenant, soit la pièce HQD-6, Document 1, annexe 1.1.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

p.j.

cc : Intervenants (par courriel seulement)